



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts du méthane provenant
des mines de charbon****Treizième session**

Genève, 24 et 25 septembre 2018

**Rapport du Groupe d'experts du méthane
provenant des mines de charbon****I. Introduction**

1. Le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon a tenu sa treizième session les 24 et 25 septembre 2018.
2. Le présent rapport résume les débats consacrés aux travaux du Groupe d'experts à sa treizième session. Tous les documents et les exposés présentés à la session sont disponibles sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU¹.

II. Participation

3. Des experts des États membres de la CEE ci-après ont participé à la session : Allemagne, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Italie, Kazakhstan, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Suède, Suisse et Ukraine.
4. Des experts de la Chine, de la Colombie, de l'Inde et de la Mongolie y ont pris part en vertu de l'article 11 du mandat de la Commission.
5. Parmi les organismes des Nations Unies et les institutions spécialisées, un représentant de la Direction générale de l'énergie de la Commission européenne (CE) y a pris part.
6. Les organisations internationales ci-après étaient représentées : Initiative mondiale sur le méthane (IMM), Clean Coal Centre de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et Congrès minier mondial.
7. Les représentants des organisations non gouvernementales ci-après ont participé à la session : Association générale des exploitants de charbon Assocarboni, Centre de promotion du développement durable, Climate-KIC et The Advocates for Human Rights.

¹ Les documents officiels de la session peuvent être consultés à l'adresse <http://documents.un.org/>.
Les documents de séance non officiels et les exposés présentés lors de la réunion peuvent être consultés sur le site Web de la CEE : <http://www.unece.org/index.php?id=48539>.



8. Le secteur privé était représenté par des experts de 21 entreprises. Les milieux universitaires étaient également représentés par des experts de quatre universités.

III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.4/2018/1.

9. L'ordre du jour provisoire figurant dans le document ECE/ENERGY/GE.4/2018/1 a été adopté sans modification.

IV. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)

10. À sa douzième session, le Groupe d'experts a élu un Bureau pour un mandat de deux ans jusqu'à la fin de 2019. Aucune nouvelle candidature n'a été reçue en réponse à une demande en ce sens envoyée par le secrétariat aux États membres en mai 2018.

V. Observations liminaires (point 3 de l'ordre du jour)

11. Dans ses observations liminaires, le Président s'est félicité de l'étendue et de la diversité des compétences des membres du Groupe et il a souligné qu'il était toujours nécessaire d'améliorer les conditions de travail et la sécurité dans les mines de charbon souterraines. Il a mentionné les travaux en cours que le Groupe avait entrepris pour élaborer des modules de formation visant à réduire les émissions de méthane dans l'atmosphère et les risques pour la sécurité liés au méthane. Il a brièvement passé en revue les activités entreprises par le Groupe l'année précédente et a appelé l'attention sur les résultats attendus dans le plan de travail pour 2018-2019 qui devaient être obtenus en 2019. Il a souligné l'importance d'aborder les questions d'égalité des sexes dans les industries extractives et a remercié le Programme de promotion des droits fondamentaux de la femme d'avoir mené des recherches sur cette question pour le Groupe. Il a salué le travail du Bureau et ses efforts pour gérer, diriger et mettre en œuvre le plan de travail du Groupe entre ses sessions annuelles en dépit du manque de ressources humaines et financières. Afin d'assurer l'efficacité continue des travaux du Bureau, il a proposé d'élaborer un mandat, de définir des principes directeurs pour le fonctionnement du Bureau et de déterminer le rôle et les obligations du Président et des Vice-Présidents. Il a également souligné la nécessité d'élargir la composition du Groupe.

12. Le Directeur de la Division de l'énergie durable de la CEE a fait des observations liminaires mettant en évidence le travail de la Division et soulignant le rôle de la gestion efficace du méthane dans la perspective générale des efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il a jugé souhaitable de privilégier un programme global de gestion du méthane, portant non seulement sur le méthane issu des mines de charbon, mais également sur le dégazage avant extraction, l'air des puits de ventilation et le méthane provenant des mines désaffectées. Il a souligné qu'il fallait mettre l'accent tant sur l'atténuation que sur de véritables mesures de suivi, de notification et de vérification. Il a pris note du succès du Forum mondial sur le méthane et a appelé l'attention sur le partenariat stratégique entre la CEE et l'IMM. Il a souligné le rôle des centres internationaux d'excellence sur le méthane provenant des mines de charbon, agissant sous les auspices du Groupe, dans la diffusion des meilleures pratiques en matière de captage et de valorisation efficaces du méthane, et il a salué les efforts du Groupe pour étendre son réseau. Enfin, le Directeur a souligné la nécessité de débattre du rôle des combustibles fossiles dans le futur bouquet énergétique et il a salué les efforts déployés par le Groupe pour élaborer un projet visant à fournir aux pays un outil à l'appui d'une transition efficace et socialement responsable vers une économie verte.

13. Le texte intégral des observations liminaires du Président et du Directeur est disponible sur la page Web de la session² sous la rubrique correspondant au point 3 de l'ordre du jour (*Opening remarks*).

VI. Huitième réunion conjointe du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon de la Commission économique pour l'Europe et du Sous-Comité du charbon de l'Initiative mondiale pour réduire la pollution par le méthane (point 4 de l'ordre du jour)

14. Le Groupe d'experts a remercié le Sous-Comité du charbon de l'Initiative mondiale sur le méthane et ses membres pour leur appui constant et leur collaboration.

15. Il s'est réjoui du succès du Forum mondial sur le méthane qui s'est tenu en avril 2018 à Toronto (Canada), et a exprimé ses remerciements pour l'occasion qui lui a été offerte de contribuer à cette manifestation.

16. Il a pris note avec satisfaction de la valeur ajoutée et du succès d'autres manifestations qu'il avait récemment organisées en coopération avec l'Initiative mondiale sur le méthane, à savoir le séminaire intitulé « Exploitation du méthane provenant des mines de charbon : appliquer les meilleures pratiques et politiques », organisé à l'occasion du vingt-cinquième Congrès minier mondial (19-22 juin 2018, Astana (Kazakhstan)), et l'atelier sur les meilleures pratiques en matière de captage et de valorisation du méthane des mines de charbon (24 et 25 juillet 2018, Bogota (Colombie)).

17. Le Groupe d'experts a indiqué qu'il souhaitait poursuivre l'élaboration de projets communs avec l'Initiative mondiale sur le méthane et a demandé au secrétariat de mettre en place une coopération continue entre les deux entités, de la faciliter et de la coordonner.

18. Le Groupe d'experts a été informé de la situation concernant le méthane provenant des mines de charbon au Canada, en Chine, en Colombie, aux États-Unis d'Amérique, en Inde, en Pologne et en Ukraine, et un aperçu des projets en cours dans ce domaine dans ces mêmes pays lui a été présenté. Un représentant du centre Battelle a fait un exposé sur le renforcement des capacités en matière d'atténuation des émissions de méthane dans les principaux pays de l'Initiative mondiale sur le méthane. Deux débats techniques portant sur le méthane provenant des mines désaffectées et sur le méthane d'air de ventilation ont également eu lieu.

VII. Informations actualisées sur la mise en œuvre du plan de travail pour 2018-2019 (point 5 de l'ordre du jour)

19. Le Groupe d'experts a examiné son plan de travail pour 2018-2019 et a noté que toutes les activités prévues pour 2018 avaient été menées à bien.

20. Le Groupe d'experts a pris note avec satisfaction de l'achèvement de la traduction en français, russe, espagnol, polonais et chinois du Guide des pratiques optimales de captage et de récupération efficaces du méthane provenant des mines de charbon. Il a remercié les centres internationaux d'excellence en Pologne et en Chine pour leurs contributions en nature s'agissant de la traduction du Guide en polonais et en chinois. Il s'est félicité du fait que la CEE ait mis à disposition des exemplaires imprimés du Guide en français et a encouragé les centres internationaux d'excellence en Pologne et en Chine à faire imprimer à leur tour leur version respective du Guide.

21. Le Groupe d'experts a pris note avec satisfaction de l'éventail d'activités de diffusion du Guide organisées avec succès en 2018 et a remercié les membres pour leur participation active à leur mise en œuvre.

² <http://www.unece.org/index.php?id=48539>.

22. Le Groupe a examiné les invitations que lui avaient adressées les ministères géorgien, turc et ukrainien à organiser des activités de renforcement des capacités dans ces pays. Il a décidé de mettre en place une procédure normalisée pour répondre à ces demandes. Un questionnaire détaillé sur les besoins particuliers du pays demandeur sera ainsi établi par le Bureau avec l'appui du secrétariat. Le besoin d'utiliser plus efficacement les moyens de communication électroniques pour diffuser les meilleures pratiques élaborées par le Groupe a été mis en avant. Afin d'améliorer l'efficacité des activités de diffusion du Guide, le secrétariat a été prié d'étudier la possibilité de coordonner les activités du Groupe avec celles du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

23. Le Groupe d'experts a examiné l'état d'avancement de l'élaboration d'un guide des pratiques optimales de récupération et d'exploitation du méthane provenant des mines de charbon désaffectées dans le cadre du projet extrabudgétaire intitulé « Diffusion de meilleures pratiques de réduction, de récupération et d'utilisation du méthane, phase II ». Les membres ont été informés qu'une ébauche actualisée dudit guide serait élaborée et distribuée au Groupe avant la fin de septembre 2018. Ils sont convenus de revoir la portée du document afin de s'assurer de sa pertinence et de vérifier qu'il se fonde sur des principes établis, et aussi d'éviter tout double emploi avec le guide précité. La représentante du Clean Coal Centre de l'AIE (M^{me} Lesley Sloss) s'est portée volontaire pour se joindre à l'Équipe spéciale sur le méthane provenant des mines désaffectées. D'autres membres ont été encouragés à contribuer également aux travaux relatifs à ce document.

24. Le Groupe d'experts s'est félicité des progrès accomplis dans l'élaboration d'un outil de gestion des risques et a remercié M. David Creedy d'avoir dirigé les travaux s'y rapportant. Cet outil, destiné à sensibiliser aux dangers liés aux gaz, devait être simple, largement disponible et facile à utiliser et à appliquer.

25. Le Groupe a noté que, conformément à son plan de travail pour 2018-2019, un module de formation type devait être élaboré avant la fin de l'exercice biennal et il a demandé aux membres de contribuer aux travaux s'y rapportant. L'idée de mettre au point un outil de formation interactif en ligne a été présentée ; elle serait examinée plus avant par le Bureau et le secrétariat, qui auront à définir ses objectifs, son objet principal, sa forme, sa portée et son public cible.

26. À la lumière des travaux de la CEE concernant la gestion du méthane dans les industries extractives, le Groupe d'experts a décidé d'évaluer l'intérêt et la nécessité d'élaborer au cours de l'exercice biennal suivant un document sur les meilleures méthodes et pratiques de suivi, de notification et de vérification des émissions de méthane dans l'industrie houillère. À l'instar du Guide actuel, qui propose une approche pratique et fondée sur des principes des divers problèmes de sécurité et d'environnement liés au méthane libéré lors de l'extraction du charbon, le document envisagé devrait donner des orientations concernant l'intégration du suivi, de la notification et de la vérification des émissions comme moyen de mesurer les progrès réalisés dans le but de les réduire. Le Groupe a demandé au Bureau d'examiner la question plus en détail et de donner son avis sur l'opportunité d'engager une telle activité à la quatorzième session.

27. Le Groupe d'experts a pris note avec satisfaction des informations les plus récentes concernant la situation et les activités des centres internationaux d'excellence sur le méthane provenant des mines de charbon situés en Pologne et en Chine. Il a pris note avec intérêt des progrès réalisés dans la mise en place d'un réseau mondial de centres et a félicité les entités hôtes pour le travail accompli. Il a demandé que le secrétariat et les entités hôtes fassent part de leurs activités respectives et les coordonnent entre eux et avec le Groupe. Il a également prié le secrétariat de continuer à tenir les autres commissions régionales informées des activités des centres internationaux d'excellence entreprises en dehors de la région de la CEE et de solliciter leur participation à de telles initiatives.

28. Le Groupe d'experts a approuvé le rapport d'activité du Centre international d'excellence installé en Pologne.

29. Il a approuvé le rapport d'activité du Centre international d'excellence installé en Chine.

30. Il a noté avec satisfaction que les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et l'Ukraine souhaitent créer des centres internationaux d'excellence sur le méthane provenant des mines de charbon dans ces pays et il a demandé au secrétariat de fournir aux entités locales participant au processus de création de ces centres toutes les informations et l'assistance nécessaires à leur mise en place.

31. Prenant note avec satisfaction de l'exposé sur les activités, les objectifs et les réalisations du Congrès minier mondial, le Groupe d'experts a demandé au secrétariat d'étudier les possibilités de coopération et de projets communs entre les deux entités. Le cas échéant, de tels projets pourraient être lancés au cours du prochain exercice biennal sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

32. Une réunion-débat a été consacrée à la modernisation du secteur de l'énergie comme voie d'accès aux énergies à faible émission de carbone et à l'économie verte. Les experts ont examiné les avantages résultant de la modernisation technologique des secteurs de l'énergie et des mines et les difficultés qu'elle présente, en prêtant une attention particulière aux aspects environnementaux et sociaux de la question, et ils ont passé en revue les activités menées par les entités représentées à cette réunion-débat. Le Groupe d'experts s'est engagé à examiner la note de cadrage du projet relatif à la transition du secteur énergétique et à la distribuer aux participants. Il s'efforcera d'associer au projet d'autres participants concernés.

33. Le Groupe d'experts a souligné l'importance et le caractère inévitable de la transition du secteur énergétique et il a invité les États membres et les organisations compétentes à coopérer avec la CEE au projet de modernisation qu'elle avait entrepris de mettre au point dans ce domaine.

34. Le Groupe d'experts s'est dit soucieux de se tenir informé des faits relatifs au débat en cours sur le rôle du charbon dans le futur bouquet énergétique, eu égard à la problématique du méthane provenant des mines de charbon et des mines désaffectées, et d'œuvrer davantage à l'avancement de ce débat. Les émissions de méthane provenant de l'extraction du charbon résultaient de la demande de ce combustible et contribuaient à l'empreinte carbone globale de l'industrie houillère et des consommateurs de charbon. Le Groupe a souligné la nécessité d'un dialogue ouvert et inclusif fondé sur les faits et a invité d'autres organes subsidiaires du Comité de l'énergie durable de la CEE à participer au débat en vue d'élaborer une position commune sur l'avenir énergétique.

VIII. Questions de genre et promotion de l'inclusivité (point 6 de l'ordre du jour)

35. Dans le droit fil de l'objectif de développement durable 5 « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles », une réunion-débat a été consacrée à la recherche de moyens propres à rendre les travaux du Groupe plus inclusifs et à l'intérêt de la diversité pour l'innovation. Le débat a porté en particulier sur l'inclusivité vue sous l'angle de l'égalité entre les sexes et a mis en lumière les avantages que la diversité de la main-d'œuvre et la multiplicité des expériences et des visions du monde qui en résultaient pouvaient apporter aux entreprises actives dans le secteur du charbon et les secteurs connexes, dont ceux concernés par l'exploitation du méthane provenant des mines de charbon, des gisements houillers et des mines désaffectées.

36. Conscient de l'importance et de l'utilité d'une participation plus largement inclusive à ses travaux, le Groupe d'experts a demandé que soient encouragées, à l'occasion des activités qu'il organise, des mesures visant à sensibiliser l'opinion aux obstacles sur lesquels butent la participation des femmes et leur perfectionnement professionnel dans les secteurs minier et énergétique. Le Groupe s'est engagé à faire montre de sa volonté d'inclusion dans le cadre de ses propres activités et de son plan de travail.

IX. Préparatifs de la quatorzième session du Groupe d'experts (point 7 de l'ordre du jour)

37. Le Groupe d'experts est convenu de tenir sa quatorzième session les 7 et 8 novembre 2019, à Genève, juste après la quinzième session du Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles.

38. Il est convenu d'inscrire à l'ordre du jour de sa quatorzième session une réunion conjointe de la CEE et du Sous-Comité du charbon de l'Initiative mondiale sur le méthane.

39. Le Groupe d'experts a demandé au Bureau et au secrétariat d'étudier la possibilité de tenir une réunion officieuse supplémentaire du Groupe à New York (États-Unis) en 2019.

X. Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)

40. Le Groupe d'experts a relevé qu'il était nécessaire d'accroître le nombre de ses membres dans la région de la CEE et au-delà, et d'obtenir des ressources extrabudgétaires supplémentaires. Il s'agissait là de deux prérequis à l'exécution du plan de travail en cours. Le Groupe a demandé au secrétariat de rechercher, en coopération avec le Bureau, de nouveaux membres possibles et des sources potentielles de financement.

41. Notant que le Comité de l'énergie durable devait en faire la demande à sa vingt-septième session à Genève, le Groupe d'experts a recommandé :

a) Qu'un débat s'engage avec les autres organes subsidiaires du Comité concernant le rôle, le programme de travail, la structure et le mode de fonctionnement du Comité ; et

b) Que son propre mandat et son programme de travail soient revus ;

de manière à en vérifier la pertinence et l'adéquation au regard des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Groupe a souligné qu'il était prêt à mettre son expérience et ses compétences au service de l'élaboration du document de synthèse devant regrouper les recommandations en la matière, document qui serait établi conjointement par les organes subsidiaires du Comité et présenté à la vingt-huitième session du Comité en 2019.

XI. Adoption des conclusions et recommandations (point 9 de l'ordre du jour)

Document(s) : CMM-13-2018-INF.1 – Document de séance non officiel :
Draft Conclusions and Recommendations arising from the Group
of Experts on Coal Mine Methane, daté du 31 août 2018.

42. Les conclusions et recommandations adoptées figurent dans le présent rapport sous les points de l'ordre du jour correspondants.

XII. Adoption du rapport et clôture de la réunion (point 10 de l'ordre du jour)

43. Le rapport de la réunion a été adopté, y compris les conclusions et recommandations, sous réserve des modifications rédactionnelles et de mise en page nécessaires.